

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **1^{er}** jour du mois de septembre de l’an **2026**, à **18 h 30**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

- Présences :**
- M. François Pinard, maire
 - M. Alain Côté, conseiller
 - M. Sylvain Crête, conseiller
 - Mme Sarah Levasseur, conseillère
 - M. Adrien Beaudoin, conseiller
 - Mme Maryline Royer, conseillère

Le siège de conseiller no. 5 est vacant

1. Ouverture de la séance

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il procède ensuite à la lecture de l’ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l’ordre du jour (Adoption)
- 3. Première période de questions des citoyennes et citoyens
- 4. Changement de date de la séance du Conseil de septembre 2026 (Adoption)
- 5. Deuxième période de questions des citoyennes et citoyens
- 6. Levée de l’assemblée

La séance est ouverte.

2026-09-145 2. Adoption de l’ordre du jour et ajout de points

ATTENDU QUE la présente séance est une séance extraordinaire dûment convoquée conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l’avis de convocation et l’ordre du jour initial ont été régulièrement transmis aux membres du conseil, et que l’ordre du jour a été diffusé publiquement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Adrien Beaudoin
APPUYÉ PAR Sarah Levasseur
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du conseil présents
Le maire s’abstenant de voter

D’ADOPTER l’ordre du jour ainsi modifié pour la présente séance extraordinaire.
ADOPTÉE

3. Première période de questions des citoyennes et citoyens

Nom	Sujet
Une dame présente	Indique son désaccord du changement de date de la séance du mois de septembre.

2026-09-146

4. Changement de date de la séance du Conseil de septembre 2026 (Adoption)

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil établit avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU QU'il est requis de modifier la date d'une séance ordinaire du mois de septembre prévue au calendrier initial ;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Maryline Royer
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 soit modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 14 septembre 2026 à 19 h est devancée au 8 septembre 2026 à 19 h, pour se tenir au Centre Camillois.

- **QUE** la direction générale soit mandatée pour publier un avis public de cette modification conformément à la loi.

ADOPTÉE

5. Deuxième période de questions des citoyens et citoyennes

Aucune question n'est adressée à M. le Maire, François Pinard et celui-ci invite les gens à être présents à la séance du 8 septembre prochain.

2026-09-147

6. Levée de la séance

Monsieur le Maire remercie les citoyens et citoyennes pour leur présence soutenue et pour l'intérêt qu'ils portent au suivi des séances du conseil municipal.

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente séance soit levée à 18 h 37.

ADOPTÉE

M. François Pinard
Maire

Monique Polard
Greffière-trésorière adjointe par
intérim

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

François Pinard
Maire
